

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

## 2021/003

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 6 MARS 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 2.2 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

**COMPTES ADMINISTRATIF PRINCIPAL ET AFFECTATION DES  
RÉSULTATS**

**COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES DU LOTISSEMENT "LES  
TILLEULS" ET DU LOTISSEMENT "JOSEPH CRESSOT"**

**COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE DU LOTISSEMENT "LES TILLEULS"**

Le Conseil Municipal,

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du conseil municipal,

Sous la présidence de M. Gérard Bergantz, adjoint au maire,

Après avoir entendu les explications de Mme Aurore Motsch, agent communal responsable du service des finances communales,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- adopte le compte administratif du budget annexe lotissement "Les Tilleuls" au titre de l'exercice 2020,

- donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2020 qui se résume comme suit :

<b>Opérations de fonctionnement</b>		
	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Réalisations 2020</b>
Dépenses	3.699.020,00 €	1.018.657,44 €
Recettes	3.699.020,00 €	131.472,28 €
	<b>Déficit de l'exercice 2020</b>	<b>887.185,16 €</b>

- décide, dans la mesure où il n'y a pas d'affectation de résultat, de reprendre au budget primitif 2020, le montant total négatif de **238.148,44 €** comme suit :

au compte 001 : - 693.879,96 €

au compte 002 : 455.731,52 €

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 11 mars 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT